

DOMINAINE PUBLIC DP

JAA 1002 Lausanne

Annoncer les rectifications d'adresses

23 février 2001 – n° 1463
Hebdomadaire romand
Trente-huitième année

La presse glocale vient de Scandinavie

ELLE EST ENTRÉE en Suisse par Zurich, il y a treize mois. Elle a conquis Berne, Bâle et une dizaine de villes du Plateau alémanique, hissées au rang de marchés aussi importants que ceux des grandes métropoles étrangères.

Une nouvelle presse est née, glocale, alerte, gratuite, imprimée au format tabloïde (comme le *Sonntagsblick* et le futur *Matin* dominical), disponible en cassettes ou distribuée à la criée. Elle a pris pour lecteurs-cibles les nomades urbains et les pendulaires, qu'elle interpelle dans les gares, sur les places centrales, aux principaux arrêts des trams et bus.

Sur 24 à 48 pages, le contenu de ces quotidiens paraissant les jours ouvrables est celui d'un téléjournal du matin, avec de brefs articles d'actualité politique et économique, au moins une grande photo par page, plusieurs chroniques et tribunes incisives, quelques

«people and star news», autant de culture que de sport, beaucoup de pages-service. Le tout complété, mais pas entièrement financé, par des offres d'emploi et quelques annonces.

Au total, une presse gratuite et pas mal faite, complémentaire des journaux vendus la semaine et le dimanche, qui ont le personnel, le temps et la place pour développer les brèves des «quotidiens des pendulaires» et présenter les analyses et enquêtes qu'elles appellent, assure-t-on, dans l'esprit des lecteurs-rapides-sur-le-chemin-du-travail.

Prototype de cette nouvelle presse, *metro* paraît à Zurich en même temps que dans dix-huit villes européennes (scandinaves, hollandaises, Athènes, Budapest, New-

castle, Prague, Rome, Varsovie, etc.) et américaines (Toronto, Philadelphie, Santiago, Buenos Aires), revendiquant plus de quatre millions de lecteurs à travers le monde. L'édition suisse est diffusée dans la majeure partie de la Suisse alémanique, affrontant dans les plus grandes villes la dure concurrence de *20 minuten*, qui dit bien dans son titre la visée du journal et son attente vis-à-vis de ses lecteurs. Ces derniers étaient l'été dernier au nombre de 171 000 pour *20 minuten*, contre 124 000 pour *metro*, qui n'a pas su tirer avantage de son antériorité sur le marché suisse, traité avec des moyens inférieurs (quarante personnes contre septante-deux pour *20 minuten*).

Au total, une presse gratuite et pas mal faite, complémentaire des journaux vendus la semaine

L'idée des quotidiens gratuits vient de Scandinavie. C'est le suédois Modern Times Group qui édite *metro*, tandis que 55% du capital de *20 minuten* appartient au groupe norvégien

Schibsted. Ce rattachement, pourtant complété par un accord avec *Il Giornale*, n'aura pas suffi à lui ouvrir les portes de Milan et du marché italien de la presse, réservé aux éditeurs de l'Europe unie.

La presse gratuite façon *metro* perd de l'argent mais ne semble pas pressée d'en gagner, sauf à jouer plus fortement les ramasse-pub. De toute évidence, elle met en pratique la philosophie du «free access» magnifiquement analysée par Jeremy Rifkin. On attire le client sans le faire payer, on le ferre par des «events» et autres offres annexes, et il se retrouve membre d'un club, adresse sélectionnée dans un fichier, «prospect» tout désigné pour des mailings finement ciblés.

YJ

La fortune suisse en titres non déclarés

A propos du débat sur le secret bancaire helvétique: comment évaluer la fortune qui échappe au fisc? Tentative de réponse.

C'ÉTAIT JADIS UN exercice de curiosité civique ordinaire: calculer le montant de la fortune suisse non déclarée au fisc. L'effort d'investigation s'est relâché, qu'il s'agisse de la presse ou des parlementaires. Officiellement, d'après les renseignements fournis par le Département fédéral des finances, aucune estimation n'est tentée, ou du moins communiquée. Et pourtant, il y a une donnée exploitable. C'est le rendement de l'impôt anticipé.

Rappelons que l'impôt anticipé s'élève à 35%. C'est, en comparaison européenne, un taux assez dissuasif – le taux de retenue étant égal ou supérieur au taux d'imposition appliqué à la majorité des contribuables. On sait que le montant de cet impôt est ristourné au contribuable qui a déclaré son épargne. En conséquence, ce qui reste entre les mains de la Confédération correspond à une fortune non déclarée.

De quel montant ?

Les comptes 2000 ont annoncé un rendement de l'impôt anticipé de 6,2 milliards contre 1,6 milliard en 1999, soit une augmentation de 272,9%! Pas de chance, le mode de comptabilisation a changé d'un exercice à l'autre. Si l'on comprend le nouveau système, on dira qu'il enregistre un instantané de ce qui à la fin de l'année a été réellement perçu et ristourné, sans tenir compte des ristournes qui seront ultérieurement exigibles et qui seront saisies dans l'exercice suivant. Il est donc prudent de retenir comme rendement net un chiffre plus modeste, disons 3 milliards, chiffre qui tiendrait compte de la totalité de ce qui est restitué au contribuable suisse et étranger (s'il est au bénéfice d'un accord de double imposition).

On peut dès lors considérer que 3 milliards sont le 35% d'un revenu non déclaré de 8,5 milliards. Quelle fortune correspond à ce montant? Autrement dit, quel taux de rendement faut-il retenir, car dans ces milliards on doit vraisemblablement trouver de tout: du compte courant qui ne rapporte rien jusqu'aux dividendes substantiels. Mais il ne faut pas oublier aussi que les actions très bien cotées ont un rendement faible compte tenu de leur valeur

boursière, leurs propriétaires recherchant prioritairement la plus-value du titre. Un taux moyen de 4% est dès lors correct. Il fait apparaître une fortune globale de 213 milliards.

Pour tenir compte de tous les paramètres, il faudrait pouvoir évaluer les montants possédés par des étrangers qui ne font pas valoir les accords de double imposition. Mais l'amorce de discussion avec l'Union européenne a révélé les failles de notre système d'impôt anticipé: un certain nombre de produits n'y sont pas soumis, ni les opérations fiduciaires. D'autre part, ces mêmes facilités sont utilisées par des résidents suisses qui contournent de la sorte le montant sévère de l'impôt anticipé.

Tout bien pesé, l'estimation d'une fortune suisse en titres et revenus d'épargne non déclarée de 200 milliards est prudente.

Le secret bancaire

La perte fiscale est difficile à évaluer puisqu'il y a déjà eu prélèvement à la source, sauf pour la part de cette fortune qui s'est portée sur des produits non soumis à l'impôt anticipé. Mais l'impôt sur la fortune et l'impôt sur les successions sont clairement éludés. Y gagnent aussi les contribuables très aisés, imposés à un taux supérieur à 35%. D'autre part, tout système où l'on demande une contribution ou une participation en fonction des ressources est faussé. Or ceux qui le préconisent, par opposition aux systèmes arrosoirs, sont aussi ceux qui défendent le secret bancaire qui permet de rendre inéquitables les justes répartitions.

Et quand le Conseil fédéral décrète le secret bancaire non négociable, il sait aussi qu'il s'appuie sur des centaines de milliards non déclarés et l'égoïsme de leurs possesseurs. Il y a une solidarité transfrontière des fraudeurs, une internationale: possédants étrangers, possédants suisses, même combat. Le jour où il faudra corriger l'extension abusive du secret bancaire, donc modifier la Loi sur la banques, le peuple suisse sera appelé à trancher. Mais il ne se prononcera pas sur un pur principe. Sous le discours de protection de la sphère privée pointeront chez beaucoup la peur de faire entrer 200 milliards dans le circuit des obligations civiques. *ag*

Du monopole au contrôle démocratique

L'enjeu des «restructurations» de La Poste, c'est d'abord la diffusion des prestations dans tout le réseau.

LA RESTRUCTURATION DU réseau postal ne passe décidément pas... comme une lettre à la poste. Réactions, protestations et récoltes de signatures se succèdent sans d'ailleurs que les critiques ou les revendications n'apparaissent clairement.

On a l'impression que la population et les autorités locales sont autant attachées au symbole et à l'emploi que représente une poste dans un village ou une région qu'aux prestations qu'elle offre.

La Poste a d'ailleurs – mais avec quelle maladresse – promis le maintien des services offerts, partout, mais sous des formes différentes. Et au fond, du strict point de vue de l'accessibilité du service public, quelle différence entre une poste ouverte quelques heures par jour et un «bureau mobile» auquel s'ajoute le développement des prestations offertes par le facteur (prise en charge à domicile des lettres, des colis et des paiements, vente de timbres, etc.)?

C'est donc le changement qui est contesté, et l'on peut aisément le comprendre: après avoir perdu leur épicerie, leur laiterie, les villages protestent

contre ce qu'ils considèrent comme un abandon, d'autant plus durement ressenti qu'il a été décidé par un pouvoir lointain et peu transparent, sans aucune concertation.

On remarquera d'ailleurs que dans bien des régions – dont le val d'Hérens qui a protesté plus fort que d'autres contre le risque qui plane sur quelques-uns de ses bureaux de poste – les autorités locales ont depuis longtemps supprimé les écoles dans les villages pour les regrouper dans les localités les plus importantes. Exactement la démarche que propose La Poste.

Plus de transparence

Le problème, on l'a dit, tient au caractère autoritaire de la décision. Il s'agit donc de démocratiser la définition fine, sur le terrain, du service public, qu'il s'agisse de La Poste, de la fourniture et du transport d'électricité, d'eau ou de réseaux téléphoniques.

Ce genre de service a longtemps été sous l'influence plus ou moins directe d'élus dont le caractère occulte avait l'avantage de les libérer de toute res-

ponsabilité. Ces pratiques tendent heureusement à disparaître avec les nouveaux rapports qui s'établissent entre autorités politiques et fournisseurs de services publics. Mais le lien, même discutable, qui unissait une région à une régie a laissé un vide en disparaissant. Ce vide a été comblé dans le domaine des transports publics, où la «libéralisation» est certainement bien plus forte qu'à La Poste: la Confédération commande les prestations de trafic national et les cantons, à l'entreprise de leur choix, celles de trafic régional. Qui paie commande et chacun semble satisfait du système, qui a le mérite de la clarté et de la proximité entre la définition de la prestation et sa fourniture.

C'est probablement ce qui manque dans la définition des prestations de La Poste.

Voilà un vrai enjeu pour les années à venir, qui vont bon gré mal gré voir des secteurs continuer à se distancer de la tutelle de l'Etat: trouver des formes de contrôle démocratique adaptés à chaque réseau – puisque c'est toujours d'un réseau dont il est question. *pi*

IMPÔT SUR LES SUCCESSIONS

Les riches à la rescousse

LES UNS APRÈS les autres, les cantons suppriment l'impôt sur les successions. Pour cause de concurrence fiscale: si le voisin y renonce, je ne peux le maintenir sous peine de voir s'éroder mon attractivité. Un cercle vicieux qui voit les collectivités cantonales se priver progressivement d'une substance fiscale importante. Or, contrairement à une idée reçue, imposer l'héritage n'est en rien une mesure confiscatoire inique mais simplement l'une des concrétisations du principe de l'égalité des chances, un principe fondateur de la démocratie libérale (lire, entre autres, les numéros de *Domaine Public* 1342, 1338, 1398, 1409 et 1411)

Malheureusement nombre de libéraux contemporains, ou qui du moins se proclament tels, souffrent d'un grave déficit idéologique et historique. En Suisse comme aux Etats-Unis. Ainsi le nouveau président américain prévoit dans son cadeau fiscal la suppression de l'impôt sur les successions. Le correspondant à Washington de la *NZZ* nous apprend que cette mesure n'a pas seulement indigné la gauche (17 et 17 février 2001); en effet, un groupe de plus de cent vingt personnes parmi les plus riches habitants du pays soutient une pétition au Sénat contre cette suppression. Emmenés par le père de Bill Gates, un riche avocat de Seattle, ces millionnaires financent une campagne

publicitaire nationale pour dénoncer un projet qui va accroître la fracture sociale et renforcer le pouvoir économique et politique des riches. Theodore Roosevelt déjà avait averti du danger que représentait pour la démocratie l'édification de grandes fortunes. Les pétitionnaires s'indignent d'un cadeau destiné à 2% de la population alors que simultanément les autorités réduisent les dépenses sociales. Contre l'aristocratie de l'argent, Warren Buffet, un financier qui affiche la quatrième fortune du pays, plaide pour une société du mérite, une société où l'effort paie et non le hasard de la naissance. L'idéalisme politique n'est pas mort. *jd*

L'enjeu économique de la libéralisation

Qu'en est-il des risques de rachat par des entreprises étrangères des producteurs suisses fortement endettés? Quatrième chapitre de notre série consacrée au marché de l'électricité suisse.

LES ADVERSAIRES DE la loi sur le marché de l'électricité (LME) craignent que la concurrence entraîne le rachat de barrages hydroélectriques par de grands groupes étrangers. L'analyse de la situation financière des producteurs helvétiques, la chronologie de la libéralisation comme l'évolution du prix de l'électricité montrent que cette crainte est largement exagérée.

La possibilité offerte aux consommateurs de choisir leur fournisseur d'énergie va naturellement favoriser les offres au meilleur prix. Les entreprises connaissant des prix de production élevés seront donc désavantagées et ne pourront pas amortir leurs investissements. D'où le risque qu'elles soient rachetées par des concurrents plus puissants, capables d'offrir temporairement de l'électricité bon marché. Des concurrents qui, lorsque le prix de l'électricité augmentera, disposeront d'installations très rentables. D'où la crainte que la libéralisation du marché conduise au bradage du patrimoine hydroélectrique.

Poids des investissements: bataille des chiffres

Une étude commandée par l'Office fédéral de l'énergie (1997) a tenté de chiffrer le montant de ces investissements non amortissables (INA). Les experts ont estimé à 1,4 – 1,76 milliard de francs la somme des INA en cas d'ouverture du marché en 1999, une somme qui se réduit à 700 – 850 millions au cas où l'ouverture n'interviendrait qu'en 2006. L'étude précise que la plus grande part des INA ne concerne qu'un petit nombre d'installations. L'industrie électrique conteste ces chiffres et évalue les INA à 4,8 milliards de francs et même à plus de 8 milliards si l'on tient compte des centrales nucléaires. Une analyse complémentaire du Credit Suisse First Boston, présentée en 1998, révèle l'identité des sociétés aux coûts de production les plus élevés. Il s'agit de la centrale nucléaire de Leibstadt avec des INA de 2,62 milliards et, pour la Suisse romande, de Grande Dixence (394 millions), Emosson (147 millions) et Salanfe SA (20 millions).

Si l'on additionne la production propre, hydraulique et nucléaire, et les

droits achetés auprès des centrales nucléaires françaises, l'offre de l'économie électrique suisse dépasse d'un tiers la demande. D'où la vocation exportatrice de cette branche. Mais quand le prix de l'électricité a chuté sur le marché européen, les électriciens suisses ont dû vendre à perte à l'extérieur, en se rattrapant sur les consommateurs indigènes, captifs du monopole. C'est ainsi que les grandes entreprises («Überlandwerke») ont pu procéder à des amortissements extraordinaires d'environ trois milliards de francs. Par ailleurs le prix sur le marché européen est en hausse à la suite de la progression de la demande et de la réduction de la capacité productive. Enfin, l'ouverture totale du marché helvétique n'interviendra pas avant 2007 voire 2008. Dès lors les données qui ont permis à l'industrie électrique de peindre le diable sur la muraille ne sont plus pertinentes.

Conclure des alliances et diversifier l'offre

Les INA ne concernent donc plus qu'une poignée de sociétés qui pourront recourir durant 20 ans aux prêts publics prévus par la LME. Reste que l'ouverture du marché va sans conteste bousculer un secteur jusqu'à présent figé dans des positions acquises. Pour affronter la concurrence, ce secteur doit rapidement se décroiser, se jouer des frontières communales et cantonales pour nouer des alliances et améliorer la qualité de son offre: sur un marché libéralisé, les entreprises de proximité sont seules à pouvoir proposer une palette de services basés sur les usages de l'énergie – de la lumière, de la chaleur, de la force – et non bêtement de l'électricité seulement. *jd*

Brève

EXEMPLE DES RECOMMANDATIONS en allemand moderne que l'on a pu lire dans les véhicules de Berne de transports publics de Berne: Picknick OK! Aber nur openair. (Un dessin). No food in tram und Bus. SVB. www.svb-bern.ch. Faut-il traduire? *cfp*

Que restera-t-il de la BCV?

Réflexions sur le rôle de la banque cantonale vaudoise.

LE GRAND CONSEIL vaudois va débattre d'une nouvelle Loi sur la banque cantonale qui prévoit sa transformation de société anonyme de droit public en société anonyme de droit privé. Pour conserver son statut de banque cantonale, l'Etat doit conserver au moins le tiers du capital. Il en détient aujourd'hui 51% et il a manifesté clairement son intention de réduire sa part au minimum légal si la nouvelle loi est votée.

Le débat qui s'engage est purement politique. Pour la droite, il s'agit de faire sortir l'Etat d'un rôle qui ne doit pas être le sien, celui d'acteur de l'économie, et de consacrer le produit de la vente de 18% du capital au désendettement du canton. Pour la gauche, il est important de maintenir un contrôle des pouvoirs publics, fût-il formel, sur un grand établissement cantonal afin de garder une capacité d'intervention et de soutien à l'économie locale. Personne ne changera de positions et il n'existe pas d'argument décisif en faveur de l'une ou l'autre solution.

La BCV passe pour une des banques cantonales les mieux gérées du pays

alors que depuis quelques années, l'Etat y intervient peu et se comporte en actionnaire dormant. La stratégie de soutien à l'économie cantonale prend aux yeux de ses défenseurs la forme noble de l'appui aux entreprises de bio-technologie ou des prêts accordés aux PME dans une passe difficile. Mais elle peut aussi prendre le visage de la politique des petits copains qui a contribué à couler la Caisse d'épargne et de crédit (CEC) et la Banque vaudoise de crédit (Bvcréd), instruments qui furent aux mains des libéraux et des radicaux, ce qui devrait les inciter à adopter un profil bas s'agissant d'affaires bancaires. Mais parions qu'ils ont déjà tout oublié. En tout cas, il est aisé de trouver des contre-exemples à tout discours idéologique sur le rôle de la banque.

A vrai dire nous doutons fort que le résultat du vote change quoi que ce soit à la situation de la BCV. Notre préoccupation est légèrement différente et touche à la nécessité de maintenir un pôle de décision fort dans le domaine bancaire à Lausanne. La capitale vaudoise n'a bien sûr jamais été une place financière comme Lugano, Genève ou

Zurich, mais avec les sièges de trois banques commerciales (BCV, CEC et Bvcréd) et de quelques banques de gestion de fortune comme la banque Galand ou la BDG, la capitale vaudoise tenait honorablement sa partie. Il n'y a désormais plus qu'une seule banque commerciale, la BCV, et dans le domaine de la gestion de fortune les banques privées genevoises ouvrent de discrètes succursales (heureux Lausannois, si près de Genève et si loin de Bertossa) alors que la BDG est passée en mains italiennes.

Le maintien d'une capacité de décision autonome dans le domaine financier assure la conservation d'un savoir-faire précieux – présence d'une direction générale et de spécialistes de haut niveau – qui disparaîtrait définitivement si la BCV perdait son autonomie. Cela fait aussi partie des attributs de nos petites capitales helvétiques. Débattre des voies et des moyens à mettre en œuvre pour conserver ce centre de décision et pour maintenir le dynamisme actuel de l'établissement déborde largement le point de savoir si l'Etat doit ou non rester majoritaire.

jg

RAPPEL

Quand le PSS s'analysait

EN JUILLET 1964, le secrétariat central du Parti socialiste suisse adresse 912 questionnaires aux sections alémaniques et romandes, donc sans le Tessin, pour connaître l'âge et l'occupation des membres. Seules 199 réponses (21,8%) parviennent au secrétariat, mais l'échantillonnage est jugé suffisant parce qu'il concerne 22 800 membres donc le 40% des 57 000 adhérents du PSS. Les résultats sont publiés dans le n° 38 d'octobre 1965 du *Militant Romand*, le bulletin d'information interne. Il est intéressant de rappelez les principaux résultats en notant qu'ils concernent 20 347 membres alémaniques et 2 453 membres romands.

En Suisse romande, l'âge moyen des membres s'échelonne entre 35 et 50 ans (35%) tandis que 11,7% a moins de 35 ans et 17% plus de 65

ans. En Suisse alémanique, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 35-50 ans (42%). Par contre, les jeunes sont un peu moins nombreux.

D'autre part, les résultats montrent que les sections du PSS comprennent une majorité d'ouvriers et de contre-maîtres (35,1% en Suisse romande, un peu plus en Suisse alémanique). Les retraités représentent 15% et les ouvriers et employés du service public 23,4% des adhérents. Seuls 5% des membres sont enseignants ou fonctionnaires supérieurs. A vue de nez, les conclusions seraient largement différentes si l'on lançait la même consultation aujourd'hui, trente-sept ans plus tard. Ajoutons qu'il serait utile de lire le livre de François Masnata, *Le Parti socialiste et la tradition démocratique en Suisse* (éd. La Baconnière, 1963).

cfp

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Claude Favez (jcf)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Pierre Imhof (pi)

Yvette Jaggi (yj)

Daniel Marco (dm)

Charles-F. Pochon (cfp)

Composition et maquette:

Géraldine Savary

Responsable administratif:

Marco Danesi

Impression:

Imprimerie Ruckstuhl SA,

Renens

Abonnement annuel: 100 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@abonnement e-mail: 80 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Site: www.domainepublic.ch

Les sciences sociales sont-elles un pôle ?

Poursuite des réflexions sur la place et le rôle des sciences sociales dans la recherche universitaire.

Daniel Marco s'interroge sur le fonctionnalisme de ces disciplines et la prise en compte de la notion d'espace.

«L'ÉCHEC REFLÈTE BIEN l'état de ces disciplines qui, si elles peuvent ici ou là faire état de compétences indiscutables, restent par trop cloisonnées, ignorant les activités des collègues voisins, provinciales même». Voilà ce qui était rappelé dans *Domaine Public* n° 1457.

L'observation est pertinente dès lors qu'il s'agit d'expliquer l'échec des projets des sciences sociales et humaines à obtenir la reconnaissance de pôle de recherche national et le financement correspondant. J'aimerais souligner et mettre en cause ici d'une part le fonctionnalisme dominant et d'autre part la difficulté à appréhender l'espace qui caractérisent ces disciplines.

Projet de société

Le fonctionnalisme dans les sciences sociales n'implique pas seulement une certaine conception de la société, repérable dans les formes et les contenus de la démarche. Il exprime également l'ambition de mettre en œuvre une méthode scientifique pour un projet de société. Dans cette approche, la société est considérée comme un produit et les sciences sociales comme l'instrument qui permet de mesurer l'adéquation entre le projet et la réalité. Le rôle central est assigné au programme de société qui doit couvrir la globalité des problèmes sociétaux, aussi bien économiques que sociaux, techniques, culturels, idéologiques et politiques, voire psychologiques. La relation permanente à un projet préétabli de société permet d'opposer des barrières à la contestation politique, culturelle et sociale. Le fonctionnalisme s'appuie le plus souvent sur des analyses quantitatives, puisque mesureur d'une adéquation, d'un écart. Cette perspective domine en particulier dans les sciences économiques et sociales et plus encore dans les lieux de formation aux métiers du social: animateur, assistant social, etc. Or, cette perspective se révèle sans issue puisque les références, cachées ou non, à une société finie, totale sont de moins en moins acceptées. Comme le sont aussi, au vu de leurs échecs répétés, les tentatives de rendre soi-disant scientifiques les rapports entre les hommes.

Les sciences sociales souffrent d'un autre handicap: leur ignorance de la dimension spatiale de la société. Jusque dans les années soixante-dix du siècle dernier, le temps constitue la question prioritaire. Ainsi le temps est au centre des revendications des acteurs sociaux et des conflits opposant patrons et ouvriers: temps de travail (durée, rémunération, condition, sécurité) mais aussi temps de non-travail (maladie, chômage, retraite).

Donner tout son sens à l'espace

L'espace, la ville, le logement, l'usine sont alors considérés le plus souvent comme des réceptacles neutres, dans lesquels le modèle de développement s'installe naturellement. L'espace semble une coquille vide, où la production et ses produits prennent place.

Aujourd'hui, après que de nombreux mouvements sociaux, en particulier les écologistes, eurent contesté la neutralité de l'espace, ce dernier devient le problème central des sociétés humaines. Une centralité que traduit la démarche de l'écologie humaine et urbaine. Pourtant, dans les lieux du savoir, cette démarche reste largement minoritaire et dispersée.

Une remise en cause du fonctionnalisme et un intérêt plus soutenu pour l'espace, afin de traiter de la société et de son évolution au sens que lui donne Claude Raffestin, pourraient redonner une polarité aux sciences sociales.

La société, au plein sens du terme, se transforme et se «déforme», tout en assurant sa continuité à travers le temps: elle n'est jamais tout à fait la même, mais elle continue à assurer ses fonctions dans la durée. Pour y parvenir, elle ajuste et régule ses relations à l'extériorité et à l'altérité. En d'autres termes, sa territorialité – l'ensemble des relations qu'elle entretient avec l'environnement physique (l'espace donné et les territoires produits) et avec l'environnement social (les divers groupes sociaux) – est constamment remaniée pour satisfaire ses besoins à l'aide de médiateurs dans la perspective d'atteindre la plus grande autonomie possible, compte tenu des ressources du système. Daniel Marco

Réforme scolaire: les enjeux sont ailleurs

La septième année du Cycle d'orientation sera-t-elle hétérogène partout?

DEPUIS LA CRÉATION du Cycle d'orientation à Genève au début des années soixante, l'hétérogénéité, autrement dit le tronc commun comme structure d'orientation et de sélection, a fait l'objet de plusieurs débats politiques et pédagogiques. Dans les années soixante-dix, trois collèges sur les dix-sept que compte aujourd'hui le Cycle d'orientation l'adoptent pour la 7^e, première année du Cycle, mais l'élan s'arrête là. De par la volonté du gouvernement, le tronc commun ne sera pas généralisé. De son côté, la droite échoue dans son offensive contre « l'école à Chavannes ». Vingt ans s'écoulent ensuite sans grands changements autour de trois objectifs vitaux, observation en 7^e, orientation en 8^e et consolidation en 9^e.

Charge émotive

Les réformes mises en chantier dans l'enseignement post-obligatoire et la rénovation de l'école primaire, l'introduction par le Département de l'instruction publique d'une nouvelle grille horaire pour l'ensemble du Cycle d'orientation et les rapports de certains experts relancent progressivement la question d'une extension du tronc commun aux dix-sept collèges. Dès lors s'ouvre à nouveau le conflit sur les buts et les moyens de la démocratisation des études. Et la gauche de partir à l'assaut d'un Département de l'instruction publique qu'elle n'a pas accepté d'avoir perdu. Le projet de loi prévoyant l'extension de l'hétérogénéité à l'ensemble de la 7^e est accepté par le Grand Conseil en été 2000 à l'issue d'un âpre débat politique. Il prévoit l'entrée en vigueur de la réforme en 2002 alors que les Verts, pour faire bonne mesure, proposent d'étendre les nouvelles dispositions à l'ensemble du Cycle d'orientation.

La campagne référendaire a très vite dérapé, en partie parce que les experts mandatés par le DIP ont prouvé que le tronc commun et sections produisent des effets très comparables en termes de performances, autrement dit d'égalité de chances pour tous. Ne restait plus dès lors à mouder que l'évocation

des grands principes de l'école pour tous et les attaques personnelles. On s'est d'autant moins privé à gauche comme à droite d'intervenir sur ces deux registres que les problèmes de l'enseignement dégagent, on le sait bien, de fortes charges émotives et idéologiques et que le rapport des experts renvoyant chacun à ses préférences personnelles est sorti en décembre dernier seulement, c'est-à-dire bien après l'adoption de la loi.

Autres débats

Pour la cheffe du DIP, le désastre est programmé, ne serait-ce que d'un point de vue concret. La réforme coûte extrêmement cher: les dix-huit élèves par classe prévus par la nouvelle loi impliquent l'engagement de maîtres supplémentaires, la formation des enseignants et la construction de nouveaux bâtiments. Si, comme les experts le constatent, tout cela reste sans effet, ne vaudrait-il pas mieux développer l'appui et l'encadrement pédagogiques par exemple, plutôt que de compter sur l'hétérogénéité du niveau des élèves pour que les meilleurs tirent les moins bons vers le haut? Attaquée pour ses options néolibérales, la cheffe du DIP riposte ainsi en évoquant les

possibilités d'individualisation pédagogique, alors que les organisations de maîtres dénoncent ses méthodes bureaucratiques et mettent en avant la réussite des trois collèges rénovés depuis un quart de siècle.

Tout cela sent le réchauffé et entraîne le citoyen, un peu perdu dans ce jargon technique où hétérogène paraît signifier le contraire de ce que semble indiquer le sens commun, à se demander si le débat-déballage de la campagne référendaire correspond à la réalité d'aujourd'hui. Que signifie le conflit tronc commun contre sections alors que 75% des élèves fréquentent actuellement les sections latine, scientifique et moderne contre 49% en 1969? Quelle réponse envisager devant les changements d'origine et de culture de certains élèves venus du bout du monde? Que faire face à l'augmentation du nombre des élèves en très grande difficulté, qu'aucun tronc commun ne saurait plus prendre en charge? Les problèmes qui se posent aujourd'hui au Cycle d'orientation ne seront pas résolus par la réaffirmation incantatoire, de part et d'autre, de principes généraux et généreux. Ils demandent des solutions nouvelles, c'est-à-dire réformatrices.

Jean-Claude Favez

HOMMAGE À L'ARTISTE

Silence

LORSQU'UN GRAND artiste français cède ou qu'un créateur étranger de renom meurt en France, la tradition veut que le Président de la République et le Premier ministre publient un hommage, un communiqué de presse souvent amphigourique et un peu raide, mais bon, c'est la loi du genre et cette reconnaissance officielle a valeur symbolique.

En Suisse nous n'avons guère cette habitude, mais après tout Balthus n'était pas n'importe qui. Il avait passé en Suisse son adolescence et une partie de sa jeunesse d'adulte en épousant en premières noces une de Watteville, descendante d'un de ces baillis bernois

si bien assimilé en pays de Vaud qu'il francisa son nom. Et si Balthus passa à Rossinière les vingt-cinq dernières années de son existence, c'est qu'il avait un attachement profond pour cet Oberland, pardon ce Pays-d'Enhaut, qu'il sillonna dans sa jeunesse.

On aurait attendu un communiqué même tout petit, même minuscule, du paraît-il si citoyen et si cultivé Président de la Confédération ou de ce Conseil d'État vaudois si soucieux de construire un nouveau musée des Beaux-Arts. Trois jours après le décès du comte Klossowski de Rola, nous attendions toujours.

jg

Le témoignage d'un combat

Jean Lacouture relate la destinée, riche et multiple, de Germaine Tillion.

J'avoue avoir hésité: tant de livres consacrés aux horreurs en tous genres de la Seconde guerre mondiale. Sans compter tout ce que j'avais appris à Nuremberg, tout ce que m'avait appris Poliakov, le directeur du Centre de documentation juive, avec qui je me suis promené autour de Nuremberg.

D'un autre côté, il y avait Lacouture, auteur d'une remarquable étude sur les Jésuites; d'un admirable Pierre Mendès-France; d'un extraordinaire Léon Blum.

J'ai donc lu son livre consacré à la vie de Germaine Tillion. Le moins que je puisse dire, c'est que je n'ai pas été déçu: c'est un très grand livre. Car enfin il y a l'ethnologue – Germaine Tillion a été disciple de Massignon et de Marcel Mauss (à propos, selon Mauss, si vous ne savez pas toutes les langues de l'antiquité classique, le sanscrit, l'hébreu et le chinois, il est inutile de vous attaquer à l'ethnologie). Il y a la résistante, arrêtée et déportée à Ravensbrück, qui en revient après avoir sauvé la vie à plusieurs de ses ca-

marades de déportation et qui en rapporte un ou deux livres capitaux: *Ravensbrück, La traversée du Mal* – mais qui n'en refusera pas moins l'idée de culpabilité collective du peuple allemand.

Il y a la femme qui reprend ses travaux d'ethnologie, consacrés à des tribus africaines du sud algérien. Il y a l'amie de Mendès-France, de Christiane Desroche-Noblecourt, égyptologue de renom, par la suite membre de l'Académie française...

Il y a celle, surtout, qui découvre le colonialisme en Algérie, les horreurs du terrorisme, contrepoin obligé des horreurs de la répression. Qui lutte de toutes ses forces contre la clochardisation du peuple algérien, contre la torture aux côtés de Martin-Chauffier, ami d'André Gide, de Camus et de beaucoup d'autres. Qui polémique violemment avec le général Massu: «Et la fin désastreuse a répondu aux moyens indignes – car les États savent maintenant, grâce à vous, que pour perdre à coup sûr une province, il ne faut qu'y gagner une vraie bataille d'Alger». Qui

témoigne au procès de Djamilia Boupacha, avec Simone de Beauvoir et Gisèle Halimi. Qui réussit à fraterniser avec l'un des chefs des rebelles, Yacef Saâdi, à qui elle arrache la promesse de renoncer aux attentats aveugles contre la population civile: grâce à elle, jugé en France et finalement acquitté, il lui apportera un énorme bouquet de fleurs!

Il y a celle qui n'hésite pas à rencontrer le général de Gaulle, pour lui demander son aide. «J'ai beaucoup entendu parler de vous, laisse tomber le grand Charles. Moi aussi, réplique Germaine Tillion sans s'émouvoir».

On rencontre dans ce livre quelques salauds, comme il est bien normal. On y rencontre aussi des figures admirables. Comme cette infirmière suisse qui, «quatre années durant, se multiplie au dispensaire de Berardi, avant d'aller mourir d'épuisement dans son pays en 1955: Je ne me nourrissais pas parce que mes élèves avaient faim.»

Jeanlouis Cornuz

Jean Lacouture, *Le témoignage est un combat, Une biographie de Germaine Tillion*, Seuil, 2000.

HUMEUR

Marre de choisir

LE BONHEUR. Le peuple tessinois a rejeté dimanche dernier à une forte majorité une initiative qui demandait que l'État verse des allocations aux parents désireux de placer leurs enfants dans des écoles privées. Il a également refusé le contre-projet élaboré par le Grand Conseil qui valait uniquement pour l'école obligatoire. Le système du «bon scolaire» est enterré, et pour longtemps; le vote tessinois calmera les engouements médiatico-politiques en faveur du libre choix scolaire et les critiques tous azimuts contre l'école publique et ses réformes en cours.

Ouf, car la vie est déjà assez compliquée. Comme tout le monde, il me faut, l'automne venu, compulsier, trier, comparer, calculer ... et choisir. Avant, ça fait une éternité, les choses étaient bien plus simples. On n'avait qu'à balancer entre deux marques de lessive

ou de savonnette. Il y avait du pain blanc ou noir et la vache, pas folle, venait du paysan d'à côté. Les factures restaient un peu opaques, la fonction publique était forcément pléthorique; on râlait, beaucoup, mais on payait.

Aujourd'hui, je suis proclamée «cliente-reine». Par conséquent, j'ai l'immense privilège de changer d'opérateur téléphonique – qui d'ailleurs fusionne avec celui que je viens de quitter –, d'analyser les primes d'assurance maladie et de passer d'une caisse à l'autre parce qu'elles augmentent leur prix, de quitter l'institution bancaire à qui j'ai confié mon premier salaire quand elle délaisse les petits clients. Et bientôt peut-être, j'aurai la liberté d'adopter un nouveau fournisseur d'électricité qui me fera miroiter l'un de l'énergie propre, l'autre des prix préférentiels. Du coup, c'est un vrai plaisir de payer, les yeux fermés, la fac-

ture d'assurance incendie, un service public sans concurrence privée.

Tous ces contrats dûment rompus et signés à peine rangés dans un classeur devenu fédéral, quelle ne fut donc pas mon inquiétude en voyant surgir la question du libre choix scolaire; ainsi que l'idée de devoir se déterminer sur l'établissement dans lequel inscrire la chair de ma chair. Devrais-je plutôt faire confiance aux adeptes de La Garanderie, de Steiner ou de Freinet? Favoriser la filière bilingue ou le développement de la personnalité par l'expression artistique? A moins que je ne livre ma progéniture aux écoles confessionnelles (mais lesquelles, les catholiques ou les protestantes?).

Non décidément, je vous remercie, cher peuple tessinois. Grâce à vous, je peux prendre le temps, futile et léger, d'hésiter... entre deux paires de chaus-sures.

gs